

**Convention constitutive d'un groupement  
de commandes pour la restauration scolaire**

**Rapport n° CP/2011/194**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Convention constitutive d'un groupement de commandes.

Le restaurant scolaire du collège Lamartine de Bischheim accueille les collégiens de son propre établissement ainsi que ceux du collège Leclerc de Schiltigheim et aussi certains élèves des écoles maternelles et primaires de la ville de Bischheim.

Le restaurant scolaire ne dispose pas d'une cuisine de production mais il est équipé en conséquence pour pouvoir réceptionner et servir des repas prêts à consommer.

La ville de Bischheim dispose elle aussi d'un restaurant scolaire, basé au foyer St. Laurent, qui fonctionne sur les mêmes bases que celui du collège Lamartine.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes, tel que défini dans la convention annexée, permettant à la ville de Bischheim et au Conseil Général du Bas-Rhin de passer un marché en ce qui concerne l'achat de repas prêts à être consommés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

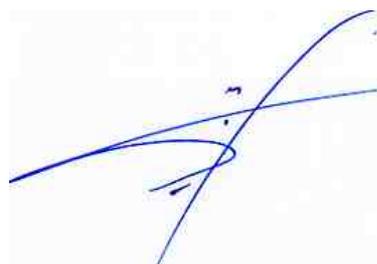
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'achat de repas prêts à être consommés (annexée au rapport)*

*- autorise par ailleurs son président à signer cette convention à intervenir entre le Département et la Ville de Bischheim.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL